

COMMUNE DE PITRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 JANVIER 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) FINANCES LOCALES : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS ;
- 2) FINANCES LOCALES : ACCEPTATION DE CHEQUE ;
- 3) DIVERS

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, adjoints, Jacques SOREL, Michel BIENVENU, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Céline DUVAL, Sébastien BOISSEL, Benoit BIVILLE, Gianni LEFEBVRE, Laurence RIDIRA, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN, conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Gabriel GRAFF par Florence LAMBERT, Irène MARIE par David LECLERCQ et Elodie LACOMBE par Sabrina EUSEBE.

Absents : Ourida GUEZOUL et Christophe PETIT.

Secrétaire de séance : Nicolas QUENNEVILLE

Madame la maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du mercredi 11 décembre 2024.

M. Cobert fait remarquer que son nom apparaît deux fois dans les absents excusés représentés. Mme la maire répond que cela sera rectifié.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1) <u>FINANCES LOCALES : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS</u>

Mme la maire présente l'estimatif prévisionnel financier de la rénovation énergétique de la mairie :

- Option 1 : 643 328.40 € HT soit 713 509.68 € TTC (sans remplacement des chaudières)
- Option 2 : 744 528.40 € HT soit 825 749.68 € TTC (avec remplacement des chaudières)

Nous pouvons demander les subventions suivantes : DETR, Fonds vert, Agglomération Seine-Eure pour 80 % du montant HT et il resterait 20 % pour la commune, c'est l'objectif.

Madame la maire expose le plan de financement, elle explique que pour l'instant, au vu du contexte national et de l'absence de budget, elle est dans l'incapacité de déterminer les subventions qui seront allouées par les financeurs (département, fond vert...), mais que pour rester dans les délais le conseil municipal doit quand même voter le plan de financement.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet et le plan de financement ci-dessus et autorise Mme la maire à déposer toutes les demandes de subventions et fonds de concours auprès des financeurs potentiels.

2) FINANCES LOCALES : ACCEPTATION DE CHEQUES :

Madame la maire indique qu'il convient d'accepter un chèque de l'assureur AXA de 275.87 € correspondant au solde du remboursement des barrières endommagées par un bus à l'angle de la place de la fraternité et de la rue de l'église.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le chèque AXA de 275.87 €

3) DIVERS

Madame la maire donne les dates des prochaines commissions :

- 20 janvier : Réunion du CCAS ;
- 27 janvier : Commission des travaux ;
- 3 février : Commission des finances.

Madame la maire fait part du projet DEZIR (Décarbonation en Seine-Eure et sur la Zone Industrielle de Rouen). Une consultation publique sera suivie d'une enquête publique. Les infos sur les réunions publiques seront mises sur Citykomi dès demain. Elles sont arrivées aujourd'hui.

M. Cobert indique que le projet est estimé à 1,5 milliards d'Euros.

Fin de la réunion à 18 h 48.